

Annexe à l'Addendum au PAR de Mansoa

Índice

Annexe 1.- Base de données du PAR	2
Annexe 2.- Compte rendu de la réunion d'information tenue dans le cadre de la préparation de l'addendum 1 du Poste source de Mansoa	2
Annexe 3.- Galerie des photos d'illustration de la rencontre.....	9
Annexe 4.- Feuille de présence.....	12

Annexe 1.- Base de données du PAR

Base de Donnée de la Sous-station de Mansoa en annexe – Excell

Annexe 2.- Compte rendu de la réunion d'information tenue dans le cadre de la préparation de l'addendum 1 du Poste source de Mansoa

Consultation et participation des autorités administratives et des communautés

Perception du projet

Lors des consultations du public, le projet a été très bien accueilli et salué par toutes les parties prenantes. Ces dernières estiment que le PRAE est socialement acceptable tant et si bien que ses avantages sur les plans social et économique sont évidents. Les facteurs positifs attendus de ce projet sont principalement la création de richesses et d'emplois, le bien-être des populations (amélioration des conditions sanitaires et d'apprentissage), l'accessibilité des nouvelles technologies pour les populations et le désenclavement numérique (secteurs à forte dépendance d'énergie) des différents territoires mais aussi et surtout le développement d'activités économiques indispensables (PME, industrie etc.).

Les autorités administratives et les leaders d'opinions (comités, chefs de villages, chefs coutumiers, représentants des femmes et des jeunes) se sont engagés de façon résolue à accompagner le projet pour son bon déroulement.

Le compte-rendu des rencontres exprimé sous-forme d'avis, de perceptions, de préoccupations et de suggestions et recommandations est annexé au présent document.

Préoccupations et craintes soulevées

Les principales préoccupations et craintes soulevées par les autorités administratives et les communautés sont synthétisées ci-après :

- Le non-paiement des indemnités par l'UMOP/PRAE dans le cadre de son projet
- Inquiétude sur les retards d'exécution du projet ;
- la non prise en compte des avis des populations et des autorités administratives dans le déroulement des activités ;
- le manque de coordination des activités du projet avec les autorités locales ;
- la perturbation des activités socioéconomiques notamment de la campagne de commercialisation des noix de cajou par le projet ;
- la mise en œuvre du projet durant la saison des pluies ;

Avis

- l'absence d'électricité freine le développement de la Guinée Bissau ;
- l'absence d'équité territoriale dans le processus de distribution de l'électricité ;
- la non-sécurisation des installations ;
- les risques d'accidents et d'électrocution des travailleurs et des riverains.

Suggestions et recommandations formulées

Les principales recommandations relatives au bon déroulement du projet et du PAR sont les suivantes :

- Créer des comités de gestion des conflits pour répondre aux plaintes concernant la mise en œuvre du projet ;
- Tenir compte des préoccupations et des avis des PAP et des populations lors de l'indemnisation et de la libération des emprises ;
- Eviter les retards d'exécution des activités du projet ;
- Éviter la perturbation des activités socioéconomiques durant les travaux ;
- Tenir compte du pouvoir d'achat des populations dans la fixation des tarifs de l'électricité ;
- Eviter de commettre les mêmes erreurs que l'OMVG dans la prise en charge des préoccupations des communautés ;
- Tenir compte de la campagne de commercialisation des noix de cajou dans le déroulement des activités ;
- Mettre en avant la concertation et la sensibilisation à toutes les étapes du PAR ;
- Tenir compte des risques sécuritaires et des accidents liés aux installations électriques notamment dans les agglomérations ;
- Restaurer les moyens d'existence des communautés riveraines des lignes MT ;
- Raccorder tous les villages situés dans la zone d'influence au réseau électrique national ;
- Impliquer les leaders communautaires et l'administration territoriale dans toutes les activités du projet notamment lors de sa mise en œuvre ;
- Intensifier la sensibilisation avant le début de la libération des emprises ;
- Recruter la main d'œuvre locale ;
- Indemniser toutes les PAP avant le lancement des travaux pour éviter la survivance de frustrations.

Consultation des Personnes Affectées par le Projet (PAP)

Perception du projet

Les PAP ont très bien accueilli le projet. Elles sont enthousiastes à l'idée de voir aboutir le PRAE tellement leurs besoins en électricité sont récurrents. Elles se sont réjouies de l'indemnisation prévue des pertes de biens particulièrement des concessions et des arbres fruitiers (principalement les anacardiens). Malgré le manque de confiance exprimé par les PAP vis-à-vis des projets pilotés par l'Etat Bissau guinéen, elles sont disposées à collaborer pleinement avec les équipes du projet. L'acceptabilité sociale du projet ne souffre d'aucune ambiguïté auprès des PAP à cause notamment de l'espoir qu'il suscite.

Préoccupations et craintes soulevées

Les principales préoccupations et craintes exprimées par les PAP par rapport au projet sont :

- La non-indemnisation des PAP ;
- L'absence d'électricité freine les activités socioéconomiques nocturnes (loisirs, transports) ;
- Le non-respect des engagements des autorités et du projet ;
- La non-implication des autorités territoriales et des chefferies locales dans les activités du projet ;
- L'identification de PAP inconnus et les omissions de biens potentiellement impactés lors du recensement ;

- Les impacts négatifs du projet (perturbations des activités socioéconomiques, dégradation des plantations et des champs lors des travaux) ;
- Les risques d'accidents et d'électrocution ;
- L'emprise de la ligne impacte la mosquée de Mansaba Suto ;
- Le non-respect de la distance sécuritaire entre les poteaux et les habitations ;
- Le déménagement des PAP durant l'hivernage ;
- La coupe et l'élagage d'arbres notamment fruitiers ;
- La faiblesse du barème d'indemnisation ;
- Les risques et dangers liés à l'électricité et la non-implication des sapeurs-pompiers dans le projet ;
- La gestion traditionnelle des terres est un facteur de blocage de la réinstallation des PAP concessions et places d'affaires ;
- La non prise en compte de la vulnérabilité dans l'indemnisation des PAP ;
- Les impacts potentiels des concessions et des champs ;
- L'enclavement des villages de la section de Suzana et de Bigene est une contrainte pour les activités du projet ;
- Le non-recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Le manque de précision sur la date ou la période de démarrage des travaux.

Suggestions et recommandations formulées

Les principales suggestions et recommandations formulées à l'endroit du projet par les PAP sont les suivantes :

- Indemniser toutes les PAP avant le lancement des travaux ;
- Respecter les promesses étatiques et celles du projet faites aux communautés et aux PAP ;
- Diligenter la mise en œuvre du projet ;
- Eviter de générer des frustrations des PAP ou des communautés lors de la mise en œuvre du projet ;
- Impliquer les autorités administratives et les chefferies locales dans toutes les activités du projet ;
- Impliquer les leaders d'opinions et les autorités administratives dans la résolution des conflits éventuels ;
- Respecter les distances sécuritaires dans l'implantation des lignes MT ;
- Procéder au lotissement ou à l'alignement des agglomérations avant leur raccordement au réseau électrique national ;
- Mettre en place des équipes de secours et de maintenance des installations ;
- Etablir des règles de conduite sociale entre les travailleurs du projet et les communautés ;
- Intensifier la communication et la sensibilisation pendant la mise en œuvre ;
- Sécuriser les installations électriques et sensibiliser les populations sur leurs dangers ;
- Prévoir un plan de suivi-évaluation des indemnisations pour éviter les blocages de paiement ;
- Recruter la main d'œuvre locale ;
- Veiller à l'effectivité du programme d'accompagnement social et de la restauration des moyens d'existence ;

- Prendre les précautions idoines pour la réinstallation des PAP concessions et places d'affaires dans la section de Suzana où les communautés sont réticentes à la vente de terres ;
- Impliquer les sapeurs-pompiers dans le projet afin de prévenir les risques d'accidents ;
- Mettre en œuvre une bonne méthodologie de détermination de l'indemnisation des impacts causés sur les sites culturels ;
- Veiller à la minimisation des pertes de terres ;
- Prendre des mesures adéquates pour éviter d'exposer les personnes aux risques sanitaires et sécuritaires associés à la ligne MT ;
- Utiliser, dans le calcul des indemnisations, des principes et méthodes qui ne vont pas léser les personnes affectées.

Consultations relatives de restitution aux mesures d'optimisation de tracé de lignes

Compte tenu de l'ampleur du PAR initialement élaboré, l'UMOP/PRAE a procédé à l'optimisation du tracé de ligne à partir du poste de Mansoa. Ainsi, le consultant commis par le projet a entamé une série de consultations dans la région de Oio et différents secteurs et sections concernés avec pour but principal d'informer, sensibiliser les autorités locales et les PAPs des efforts d'optimisation du tracé (la réduction de l'emprise de tracé à 6m, évitement des habitations, des plantations d'alignement, contournement de certaines agglomérations, utilisation d'armatures en drapeau, etc.,)

Toutes les rencontres ont été réalisées suivant les mesures barrières COVID 19 édictées par les autorités locales.

Planning des consultations réalisées

Les consultations relatives aux mesures d'optimisation se sont déroulées selon le planning ci-dessous.

Date	Localités	Participants	Nombre de participants
21/02 au 06/03/2023	Secteur de Mansoa	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant du gouverneur ; - Secrétaire Général ; - Chefs coutumiers ; - PAPs ; - Les représentants des villages concernés - Comités de développement local, - Les représentants des jeunes, des femmes 	32
13 au 15/02/2023	Secteur de Farim	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur local - Chefs coutumiers ; - PAPs des villages riverains - Comités de développement local, - Les représentants des jeunes, des femmes 	10
27/02 au 07/03/2023	Sector de Bissorã	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire Administrateur - Chefs coutumiers ; Chefs religieux - PAPs des villages riverains - Comités de développement local, 	36

Date	Localités	Participants	Nombre de participants
		- Les représentants des jeunes, des femmes	
16 au 22/02/2023	Secteur de Mansaba	- Secrétaire Administrateur - Chefs coutumiers ; Chefs religieux - PAPs - Les représentants des villages concernés - Comités de développement local, - Les représentants des jeunes, des femmes	31
28/03 au 06/04/2023	Secteur de Bigene	- Administrateur du secteur - Chefs coutumiers ; - PAPs - Les représentants des villages concernés - Comités de développement local, - Les représentants des jeunes, des femmes	45
29/03 au 08/04/2023	Secteur de Sao Domingo	- Administrateur du secteur - Chefs coutumiers ; - PAPs - Les représentants des villages concernés - Comités de développement local, - Les représentants des jeunes, des femmes	27

Au total de 181 personnes ont participé aux consultations dont 14,92% de femmes et 85,08% d'hommes.

Synthèse des résultats des consultations relatives à l'optimisation

Avis :

- L'ampleur du PAR initial était considérable notamment en termes de pertes d'habitations ;
- Nous saluons, les efforts d'optimisation qui épargneront de nombreux pieds d'anacardes ;
- Soulagement général de la réduction de l'emprise de la ligne de 15 à 4m ;
- Le projet va faciliter l'accès à l'énergie et booster l'économie locale ;
- Certains passages du tracé sont étroits surtout dans les grandes agglomérations
- Avis favorable à cette approche d'optimisation qui correspond bien à nos souhaits

Préoccupations

Malgré les mots d'optimisme des participants, les craintes et préoccupations ont été soulevées

- Manque d'information et de sensibilisation des populations précisément les PAPs avant le début du processus de libération de l'emprise ;
- Le risque de non-paiement des compensations avant le début des travaux ;
- Risque de perturbation temporaire des activités économiques malgré les efforts d'optimisation ;
- La non-implication des autorités locales notamment l'administration locale, les chefs coutumiers et les PAPs ;
- Risques d'accident de circulation notamment lors des activités d'implantation des poteaux et du tirage des câbles dans les rues des agglomérations ;
- Le prix élevé de l'unité de l'énergie ;
- La situation des PAPs qui n'étaient pas présentes lors du recensement ;
- Obstruction des voies et difficultés d'accès aux habitations pendant les travaux.

□ **Suggestions/Recommandations**

- Impliquer les autorités locales et surtout les PAPs dans tout le processus de l'indemnisation jusqu'à la fin des travaux ;
- Payer les compensations avant le début des activités de libération de l'emprise ;
- Mettre au cœur des activités, la promotion de l'emploi local. Tous les travailleurs ne doivent pas venir des grands centres urbains pour occuper les postes au détriment des jeunes locaux qui sont pour la plupart désœuvrés ;
- Effectuer les travaux en saison sèche afin d'éviter tout empiètement des cultures ;
- Prendre les dispositions afin de réduire drastiquement le prix unitaire du Kw/h ;
- Alléger les critères de branchement au réseau électrique étant donné que la moitié des populations est pauvre ;
- Collaborer avec les comités locaux de développement pour l'entretien régulier de l'emprise de la ligne, ce qui permettra d'avoir une source de revenu régulière ;
- Maintenir fonctionnel le comité de gestion des plaintes mis en place dans le cadre de ce projet afin de prendre en compte d'éventuels doléances ou plaintes

Les Procès-verbaux et les listes de présence des consultations publiques réalisées dans les secteurs et régions sont annexés à ce rapport.

Analyse des résultats de la consultation du public

Le PRAE perçue comme un facteur de soulagement par les populations suscite beaucoup d'intérêt de la part des acteurs économiques, des autorités administratives et des communautés riveraines des lignes MT.

Une indemnisation juste, équitable et préalable

Il faut signaler d'emblée la préoccupation des PAP et des autorités sur la nécessité d'indemniser les biens de façon juste, équitable et préalable si bien que l'OMVG traîne des arriérés de paiement à cet effet dans le cadre de son projet de construction des lignes haute tension. Lors des recensements dans la région d'OIO plus précisément entre Mansoa et Tchalana des réticences ont été notées de la part des PAP à cause de cette

revendication. Voilà pourquoi l'indemnisation préalable a été fortement recommandée par les parties prenantes conformément à la PO/PB 4.12 de la Banque mondiale.

L'absence d'électricité, un facteur déterminant pour l'acceptabilité sociale du projet

La Guinée Bissau fait face à un manque criard d'électricité particulièrement dans les zones d'influence du projet. La fourniture des ménages en énergie est quasi inexistante dans les régions de Cacheu et d'OIO où il n'existe pas de réseaux de distribution. Cela est d'autant plus vrai que les équipes du projet ont été confrontées à ces difficultés dans l'élaboration du PAR. Il est clair que cet aspect durement ressenti par les populations et les entreprises favorise l'adhésion des parties prenantes au PRAE.

Le manque de confiance aux projets étatiques

Les populations rencontrées dans le cadre des consultations n'ont pas hésité de manifester leur manque de confiance aux projets pilotés par l'Etat Bissau guinéen. Elles estiment que ce désarroi est dû au non-respect des engagements des autorités et des projets. D'où la nécessité de changer cette donne en tenant compte des besoins exprimés et surtout des préoccupations exprimées notamment en évitant les facteurs de blocage tout en accélérant la mise en œuvre de ce projet-ci.

Un accompagnement social pour les communautés riveraines des lignes MT

L'accompagnement social a occupé une place très importante dans les attentes exprimées par les communautés, les autorités administratives et les PAP. Ainsi, ces parties prenantes croient que la lutte contre la pauvreté passera par un programme d'accompagnement social consistant. Pour que l'électricité participe activement au bien-être social des populations, elles invitent le PRAE à participer activement à la performance des centres de santé et des écoles et centres de formations professionnelles à travers la dotation de médicaments et de matériels sanitaires et d'apprentissage non sans contribuer à la construction de bâtiments pour ces deux secteurs.

L'accès des femmes à la terre et aux instances de prise de décisions

La participation des femmes aux instances de prise de décisions fait son chemin. Cependant, elle nécessite des efforts structurels pour que les femmes puissent s'affirmer. Leur accès à la terre connaît plus de facilités par endroit. Les femmes peuvent hériter des terres et sont attributaires de parcelles agricoles notamment pour les encourager dans leurs efforts de participation à la lutte contre la pauvreté.

Les mécanismes de gestion des plaintes

Lors des consultations, un mécanisme traditionnel de gestion des plaintes a été identifié dans les zones d'influence du projet. Son principal but est la recherche de solutions à l'amiable. Plusieurs niveaux sont notés dans le processus : il s'agit du village autour du comité, de la section ou du secteur (autour des autorités administratives) selon les zones et la justice. Ce qu'il faut noter par ailleurs, c'est que même la police mène une conciliation entre les plaignants avant de transmettre leurs dossiers à la justice.

Analyse des résultats des consultations relatives aux mesures d'optimisation

Les consultations relatives aux mesures d'optimisation ont été l'occasion de rassurer davantage les autorités locales et les PAPs qu'ils seront impliqués à chaque étape du processus de PAR et d'indemnisation.

Parmi, les mesures d'optimisation, deux (02) ont été agréablement accueillies par les populations. Ce sont :

- La réduction de l'emprise de 15 à 4m qui permettra d'exclure les biens des centaines de riverains initialement recensés comme PAPs. A ce point les PAPs ont exprimé leur soulagement par rapport à la minimisation des impacts et souhait de démarrer rapidement les travaux car n'ayant pas d'impacts significatifs ;
- L'évitement systématique des habitations qui se traduit par le contournement du centre de certaines agglomérations. A titre illustratif, ci-dessous, le soulagement d'une PAPs de Sao Domingo lors des consultations après avoir appris les mesures d'optimisation.

“Vraiment, l'évitement des habitations est un soulagement pour nous. Par exemple, mon voisin a failli faire une crise cardiaque lorsque son bâtiment a été pris dans l'emprise des 15 m. Avec cette mesure d'optimisation et surtout d'évitement des habitations, il sera aujourd'hui l'homme le plus heureux. Je ne peux que remercier l'UMOP/PRAE et les consultants pour cette initiative”

L'analyse des avis et perceptions des participants aux différentes consultations publiques révèlent que certaines PAPs perdaient dans l'emprise initiale des lignes leurs habitations. Alors plusieurs PAPs s'étaient résignées et attendaient à contrecœur leurs indemnisations et la démolition de leurs maisons.

En somme, les mesures d'optimisation correspondent bien aux attentes des populations locales.

Pailleurs, elles fondent beaucoup d'espoir sur les retombées économiques de ce projet hautement stratégique pour le développement des secteurs et sections concernées.

Annexe 3.- Galerie des photos d'illustration de la rencontre





Photos : Reunions et confirmation des biens et des PAP dans le secteur de Bissorã



Photos : Reunions et confirmation des biens et des PAP dans le secteur de Mansaba





Photos : Reunions et confirmation des biens et des PAP dans le secteur de Farim



Photos : Reunions et confirmation des biens et des PAP dans le secteur de Bigene

Annexe 4.- Feuille de présence